

## La vraie valeur des non-dentelés modernes

Lorsque nous parlons ici des non-dentelés de Belgique, nous entendons ceux qui sont distribués par La Poste et remis gratuitement aux ministres, parlementaires et hautes personnalités de La Poste. Certains privilégiés les reçoivent en bloc de 4 !

Ces timbres-poste ne sont jamais accessibles au public et ne peuvent, en principe, être exposés en compétition sauf cas exceptionnel, par exemple pour montrer la genèse d'une émission.

Les bénéficiaires de ces timbres non-dentelés, les revendent généralement à des négociants spécialisés dans ce genre de matériel.

Mais que valent réellement ces non-dentelés ?

Le C.O.B. leur donne une valeur. Mais les différences de cote pour des faciales identiques sont importantes, pouvant aller de 1 à 10.

On peut passer de 400 frs. (n° 2483) à 3.250 frs. (n° 2484) ou de 2.000 frs. (n° 2526) à 400 frs. (n° 2527).

Interrogés à ce sujet, les responsables du catalogue nous répondent que la demande pour le timbre de Gaston Lagaffe ou un oiseau de Buzin est telle que cela justifie une cotation aussi disproportionnée. En effet, ces deux timbres peuvent rentrer dans une collection thématique.

Comme généralement les négociants les rachètent par année complète aux bénéficiaires, ils doivent diminuer l'évaluation de l'ensemble pour obtenir les quelques timbres qui sont vendables. Ils offrent une centaine de francs par timbre quel que soit le sujet ou la valeur faciale.

Il en est d'ailleurs de même pour les F.D.C., qu'ils soient ordinaires ou sur soie. Il faut se rendre compte que ce ne sont que des souvenirs.

Le plaisir de la collection se situe autre part...

*Hubert Havrenne*